



NOUVEAUTÉ 2022

Portail famille

À compter de septembre 2022, le mode de gestion des accueils périscolaires évolue vers un système informatisé. Les fréquentations quotidiennes, la facturation et les dossiers seront dématérialisés et les familles auront accès à leurs informations sur internet via un portail famille.

Le portail famille permet de :

- ⇒ **Consulter** les informations concernant votre dossier
- ⇒ **Signaler** tout changement d'informations personnelles
- ⇒ **Consulter et régler** vos factures en ligne en toute sécurité (PAYFIP)
- ⇒ **Déposer** des documents



Le dossier d'inscription unique est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes

www.pays-loudunais.fr

et disponible sur chaque site d'accueil périscolaire

Pour tout renseignement, contacter le service Enfance-jeunesse

2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN

Tél. 05 49 22 54 02 • scolaire@pays-loudunais.fr



Conception: CCP/L/S/L - Imprimé par Mégatop, Naintré (86) - Photos et illustrations: CCP/L, Adobestock et Freepik. Tous les papiers se recyclent - Ne pas jeter sur la voie publique - AFISCOMBIS / Juin 2022.

Accueils Périscolaires

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023



Inscription
avant le
20 juillet

Pôle Enfance-jeunesse : 2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN

Tél. 05 49 22 54 02 • scolaire@pays-loudunais.fr

PAYS-LOUDUNAIS.FR



HORAIRES DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Accueil périscolaire *quotidien*

L'accueil périscolaire quotidien est proposé aux enfants durant les semaines de classe, avant et après l'école.

Horaires d'ouverture de chaque site d'accueil :

- ⇒ Angliers : 7h15-9h et 16h30-19h
- ⇒ Bournand : 7h15-8h45 et 16h30-18h30
- ⇒ Ceaux-en-Loudun : 7h15-8h45 et 16h35-19h
- ⇒ Les Trois-Moutiers : 7h30-9h et 16h30-19h
- ⇒ Moncontour : 7h30-8h45 et 16h15-19h
- ⇒ Monts-sur-Guesnes : 7h-9h et 16h30-19h
- ⇒ Saint-Jean-de-Sauves : 7h15-9h et 16h30-19h
- ⇒ Saint-Laon : 7h30-8h45 et 16h30-19h
- ⇒ Saint-Léger-de-Montbrillais : 7h30-8h30 et 16h-18h30
- ⇒ Saix : 7h-8h45 et 16h15-19h
- ⇒ Sammarçolles : 7h30-8h35 et 16h-18h30



Accueils périscolaires du *mercredi*

L'accueil périscolaire du mercredi est proposé aux enfants pendant les périodes scolaires sur 5 sites d'accueils :

- ⇒ Bournand, de 7h15 à 18h30
- ⇒ Les Trois-Moutiers, de 7h30 à 19h
- ⇒ Moncontour, de 7h30 à 19h
- ⇒ Monts-sur-Guesnes, de 7h à 19h
- ⇒ Saint-Jean-de-Sauves, de 7h15 à 19h



Temps d'Activités Périscolaires (TAP) *Craon/Mazeuil*

Des temps d'activités périscolaires sont proposés aux enfants durant les semaines de classe, après l'école sur les 2 sites suivants :

- ⇒ Craon, de 16h à 16h30
- ⇒ Mazeuil, de 16h à 16h45

Le dossier unique d'inscription aux services périscolaires du Pays Loudunais est à compléter et à retourner signé, à la Communauté de communes du Pays Loudunais **avant le 20 juillet 2022**.

Afin d'accueillir au mieux vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir respecter cette date limite de retour.

Inscription
avant le
20 JUILLET

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Accueil périscolaire quotidien

QUOTIENT FAMILIAL	QF 1 < 749		750 < QF 2 < 1099		QF 3 > 1100	
TARIF	Séance MATIN	Séance SOIR	Séance MATIN	Séance SOIR	Séance MATIN	Séance SOIR
	1,85 €	2,35 €	2,00 €	2,50 €	2,15 €	2,65 €

Accueil périscolaire du mercredi

QUOTIENT FAMILIAL	QF 1 < 749	750 < QF 2 < 1099	QF 3 > 1100
TARIF ½ journée	4,00 €	4,50 €	5,00 €

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - Craon/Mazeuil

- ⇒ 30€ par enfant pour l'année.

MOYENS DE PAIEMENT

Les différents modes de paiement

- ⇒ **Virement bancaire**
- ⇒ **Prélèvement** automatique
(mandat SEPA à télécharger sur www.pays-loudunais à partir du 7 juillet 2022)
- ⇒ **PAYFIP**
- ⇒ **Espèces/carte bleue** chez un partenaire buraliste agréé liste sur : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>
- ⇒ **Chèque** à l'ordre du Trésor Public
(à envoyer par voie postale ou à déposer au Trésor Public de Loudun)
- ⇒ **CESU** (à envoyer par voie postale ou à déposer au Trésor Public de Loudun)